

AIDE POUR LA REALISATION D'ETUDES DE FAISABILITE DE LOGICIELS INNOVANTS

BREVE DESCRIPTION

L'objectif de cette mesure est de fournir aux entreprises les moyens d'élaborer une stratégie de développement d'un nouveau logiciel d'intérêt industriel.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Cette aide est octroyée aux P.M.E.¹ localisées en région wallonne qui sont soit actives dans le service et le conseil en informatique, soit dans le domaine industriel.

AUTRES RESTRICTIONS

La société demanderesse doit avoir repéré, dans un secteur industriel, des clients potentiels devant faire face à un problème technologique analogue qui serait susceptible d'être résolu par la mise au point d'un logiciel innovant (présentant une plateforme standard applicable à tous les clients potentiels).

En outre, la P.M.E. doit :

- être saine financièrement ;
- présenter un caractère industriel ;
- démontrer son besoin et sa motivation d'innover.

CONTENU DE L'ÉTUDE

Les points suivants seront abordés dans l'étude :

- analyse du besoin des utilisateurs et définition du logiciel en termes de fonctionnalités ;
- analyse fonctionnelle du logiciel ;
- recherche des outils hardware et software les plus appropriés ;
- analyse organique ;
- tests de compatibilité et d'interface ;
- développements exploratoires.

DÉPENSES ÉLIGIBLES ET MONTANT DE L'AIDE

Les dépenses éligibles sont celles relatives à l'étude de faisabilité qui permettent de déterminer la nécessité technique et économique de développer un nouveau logiciel commercialisable auprès de plusieurs utilisateurs industriels. La Région wallonne finance l'étude de faisabilité à concurrence de 80 % du montant global.

PROCEDURE

La P.M.E. doit transmettre sa demande à la Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie qui se chargera de l'instruction du dossier.

Si la Région wallonne décide d'intervenir, une convention entre cette dernière et l'entreprise précisant les droits et obligations de chacune des parties sera établie.

FORMULAIRES

¹ Cf. définition européenne de P.M.E.

ADMINISTRATION COMPETENTE

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

Direction Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Énergie

Avenue Prince de Liège, 7

5100 JAMBES

Tél. : 081/33.55.82

Fax : 081/30.66.00

E-mail : A.Lacqueman@mrw.wallonie.be

Site internet : <http://www.mrw.wallonie.be/dgtre>